

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025-03
Date de mise en ligne :	Le samedi 01 mars 2025 à 18:50:01
Date de clôture :	Le jeudi 10 avril 2025 à 16:00:00
Titre :	Contrôle d'installations d'éclairage public et signalisation lumineuse.
Descriptif :	ACCORD-CADRE RELATIF AU CONTROLE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES lot 1 et 2.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/03/2025 à 09:09:28] Bonjour,
Le marché s'intitule "contrôle d'installations d'éclairage public et signalisation lumineuse" mais dans le CCTP le point 1.2 Domaine d'intervention parle de maintenance, pourriez-vous revoir le CCTP svp
Merci

Questions / Réponses

[03/03/2025 14:02:07] Bonjour,

Pour répondre à votre questionnement :

Le marché concerne bien des prestations de contrôle technique d'installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse ET d'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES.

Ces prestations s'inscrivent dans la compétence obligatoire de l'USEDA : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge des voitures électriques.

Mais également dans les 4 compétences optionnelles suivantes :

Pour l'Eclairage Public :

Sous compétence 1 : Travaux et études sur les installations d'éclairage public et d'éclairage des stades et les illuminations des sites et monuments

Sous compétence 2 : La maintenance des installations d'éclairage public notamment l'entretien préventif et les dépannages

Pour la Signalisation Lumineuse :

Sous compétence 1 : Travaux et études sur les investissements relatifs à des installations de signalisation lumineuse

Sous compétence 2 : La maintenance des installations de signalisation lumineuse notamment l'entretien préventif et les dépannages.

Bien cordialement

PJ: CCTP à prendre en compte, et modification du DCE en parallèle